

Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH)

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés est un plan d'action unique en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Inscrit dans une démarche partenariale, il est élaboré à l'échelle régionale sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés.

Le PRITH a vocation à organiser la concertation de ses membres sur les orientations stratégiques à mettre en œuvre, afin de favoriser l'insertion des personnes handicapées et mettre en cohérence les actions conduites dans les différentes politiques (santé, travail, emploi, orientation, formation professionnelle,...).

- Documents à télécharger (Note technique de la DGEFP Avril 2020 et circulaire DGEFP 2009)

Le PRITH en Normandie

Le PRITH Normand a fait l'objet en 2017 de travaux de préfiguration et s'est installé officiellement en 2018 à l'échelle de la grande région.

Il est animé par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, de Travail et des Solidarités (DREETS) et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées de Normandie (AGEFIPH) avec l'appui d'une maîtrise d'ouvrage.

Pour élaborer le PRITH 2022-2024, une consultation a été organisée à travers plusieurs modalités : des ateliers thématiques, des entretiens bilatéraux avec des acteurs de l'insertion et de la formation, et une plateforme participative à l'intention de l'ensemble des parties prenantes dont les personnes concernées et aidants, les associations, les employeurs. Il en est résulté :

- Des nouvelles orientations issues de cette consultation, validées en comité stratégique le 9 décembre 2021.
- Ces orientations ont été déclinées en actions autour de 4 axes principaux lors du comité opérationnel du 28 janvier 2022 :

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4
Préparation et entrée dans la vie active des jeunes handicapés	Recherche d'emploi, développement des compétences Accès à l'emploi	Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi	Communication Professionnalisation Participation

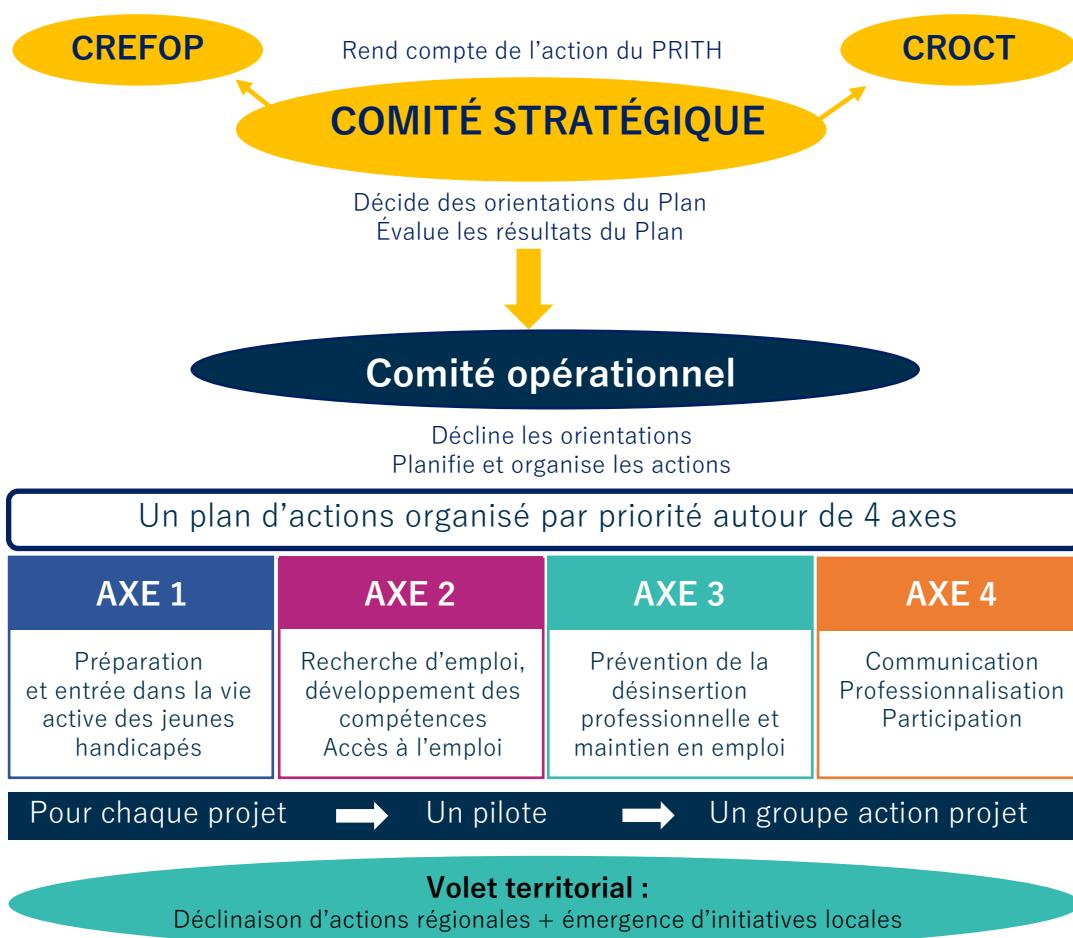
L'ANIMATION TERRITORIALE DU PLAN D' ACTIONS

s'effectue par la mise en place de groupes projets mandatés par le comité opérationnel. Ces groupes projets sont composés de différents partenaires concernés par la thématique et pilotés par un ou plusieurs acteurs volontaires qui mettent en œuvre l'action désignée.

LA GOUVERNANCE DU PRITH

s'organise dans le respect des prérogatives et champs de compétence de chacune des institutions représentées, comme des engagements bi/multipartites existants. Si

elle s'organise ainsi autour d'instances et de groupes projets qui lui sont propres, elle s'articule également avec d'autres instances et dispositifs territoriaux (Plan régional de santé au travail, CROCT, CREFOP, territoires 100% inclusif, communauté 360...) et les orientations et stratégies nationales (1jeune1solution, école inclusive...). Le PRITH a en effet vocation à soutenir les dynamiques en présence ou à répondre à des besoins non couverts.



Chaque partenaire du PRITH – notamment le Rectorat, l'ARS, le Conseil régional, les Conseils départementaux, l'Agefiph et le FIPHFP, Pôle emploi, Chéops, l'ARML, la Sécurité sociale des différents régimes, les représentants des employeurs et des salariés... - développe par ailleurs ses propres actions ou politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

L'organisation et les orientations du PRITH sont par ailleurs développées dans un accord cadre du PRITH – l'accord 2023-2025 étant en cours de signature

LE PLAN D' ACTIONS DU PRITH 2022-2024

AXE 1 | PRÉPARATION ET ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES HANDICAPÉS

Enjeux et orientations

- ▶ Accompagner les transitions éducation / emploi, privilégiant tant que possible l'accès au milieu ordinaire
 - ▶ Soutenir les dynamiques locales en matière d'insertion professionnelle des jeunes handicapés
- Action 1.1 Optimiser les transitions pour les jeunes en situation de handicap bénéficiant d'ULIS , entre leur parcours scolaire et l'emploi
- Action 1.2 Renforcer les opportunités et capacités d'accompagnement des jeunes handicapés par les missions locales

AXE 2 | RECHERCHE D'EMPLOI, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, ACCÈS À L'EMPLOI

Enjeux et orientations

- ▶ Déployer et renforcer les coopérations territoriales pour accompagner les transitions des personnes handicapées entre milieux d'insertion
 - ▶ Apporter des réponses adaptées aux personnes handicapées confrontées à des situations de handicap spécifiques
- Action 2.1 Poursuivre le déploiement de la démarche PCTI
- Action 2.2 Promouvoir les ressources à disposition pour les personnes ayant des troubles neurodéveloppementaux
- Action 2.3 Organiser des rencontres thématiques avec les acteurs du dialogue social.

AXE 3 | PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Enjeux et orientations

- ▶ Déployer et renforcer les coopérations territoriales pour accompagner les transitions des personnes handicapées entre milieux d'insertion
 - ▶ Apporter des réponses adaptées aux personnes handicapées confrontées à des situations de handicap spécifiques
- Action 3.1 Accompagner les dynamiques départementales en matière de maintien dans l'emploi

AXE 4 | COMMUNICATION, PROFESSIONNALISATION, PARTICIPATION

Enjeux et orientations

- ▶ Améliorer l'accessibilité des informations portant sur l'emploi et le maintien en emploi des personnes handicapées et la visibilité des actions du PRITH, soutenir la montée en compétence des acteurs de l'emploi sur le sujet du handicap, organiser la participation des personnes concernées.

- Action 4.1 Faire évoluer les outils de communication du PRITH
- Action 4.2 Organiser la participation des personnes handicapées au PRITH
- Action 4.3 Mutualiser et constituer une base de données des actions de sensibilisation et de professionnalisation disponibles